

**REPUBLIQUE DU BENIN**  
-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

**DECRET N° 97-480 DU 29 SEPTEMBRE 1997**

Chargeant Monsieur Sahidou DANGO-NADEY  
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de  
L'Urbanisme de l'intérim de Monsieur Adrien  
HOUNGBEDJI Premier Ministre, chargé de  
la Coordination de l'Action Gouvernementale  
et des Relations avec les Institutions, Porte-Parole  
du Gouvernement pour compter du 25 septembre 1997.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
VU la proclamation le 1<sup>er</sup> Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de  
l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;  
VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

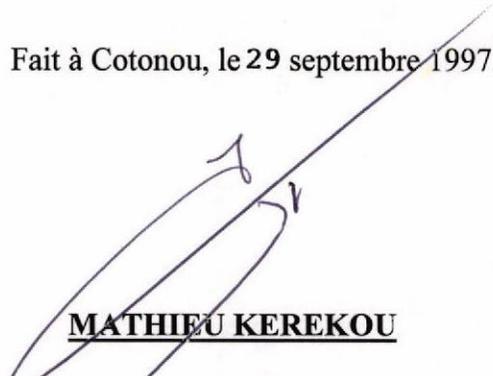
**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** Pour compter du 25 septembre 1997, Monsieur Sahidou DANGO NADEY, Ministre de  
l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, est chargé de l'intérim du Premier  
Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec  
les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement, pendant l'absence de Monsieur Adrien  
HOUNGBEDJI.

**Article 2.** Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 29 septembre 1997.

  
**MATHIEU KEREKOU**

**Ampliations :** PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MPREPE 4 - SGG 4  
AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.-